

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du : Vendredi 15 décembre 2023

#### CONVOCACTION

Date : 8 décembre 2023

Affichée le : 8 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Pouvoirs : 5

Absent : 0

#### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :  
22 décembre 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

#### Absents représentés

M. Bruno DION ..... Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

M. François DELAIS ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Thierry MALHERBE ..... Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARS ..... Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME

Mme Cécile PIGNOL..... Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-12-10

### **OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 313-1, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le tableau des effectifs existant.

Considérant qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la Ville, de faire face aux besoins des différents services, de tenir compte des restructurations de service, des recrutements, des départs en retraite, des avancements, des évolutions règlementaires des cadres d'emplois, il convient de :

#### **EMPLOIS DE FONCTIONNAIRES :**

##### Filière Police

Pour faire face dans le cadre des recrutements des grades des agents concernés, création de 2 postes de brigadier-chef principal.

##### Filière Animation

Dans le cadre des avancements de grade, modification de 2 postes d'adjoint d'animation par 2 postes d'animation principal de 2ème classe.

**EMPLOIS CONTRACTUELS :**Filière technique

Création de 3 emplois permanents d'adjoint technique (catégorie C) au service propreté sur le fondement de l'article L332-8 2° en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Filière administrative

Reconduction du poste d'accroissement d'activités à l'enfance sur le fondement de l'article L.332-23 1°.

Filière animation

Création de 3 emplois permanents d'adjoint d'animation (catégorie C) à l'accueil de loisirs sur le fondement de l'article L332-8 2° en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Après avis de la Commission des Finances en date du 5 décembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **adopte** les créations et les transformations mentionnées ci-dessus et **apporte** les modifications aux tableaux des emplois du 31 décembre 2023 et du 1er janvier 2024 pour tenir compte de restructuration de service, de recrutements, des départs en retraite, des avancements, des évolutions réglementaires des cadres d'emplois.
- **dit que** les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2024 au chapitre concerné.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,  
  
**Sébastien PONIATOWSKI**

Le secrétaire de séance

  
**Julita SALBERT**